Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Inspection générale des affaires maritimes
L'inspecteur général de l'enseignement maritime

La Défense, le 28 août 2015

L'inspecteur général de l'enseignement maritime

à

Destinataires in fine

Référence : 192/2015/IGEM
P. Jointes : deux annexes.

Affaire suivie par : Pierre-Yves Larrieu
pierre-yves.larrieu@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 76 54 – **Fax :** 01 40 81 72 97

Objet : **Équipements pédagogiques pour dispenser les formations de mécaniciens 250 et 750 kW, et ressources pédagogiques pour dispenser les formations machines de niveau « opérationnel ».**

Afin de servir de guide aux établissements de formation maritime réalisant les formations menant aux diplômes de mécanicien 250 kW et 750 kW, un catalogue d'équipements pédagogiques recommandés a été défini en annexe A. Ce catalogue a été rédigé dans le but de mettre les élèves dans des conditions optimales en vue de leur réussite. Il peut servir de base à une planification pluriannuelle d'acquisition et à appuyer les demandes des établissements auprès des organismes financeurs. Le nombre d'équipements d'un même type a été laissé à l'appréciation du chef d'établissement, en fonction du nombre d'élèves à former et des contraintes spécifiques de l'établissement. Il est rappelé que dans le cas d'équipements coûteux au regard de leur taux d'utilisation, il est judicieux de rechercher des solutions de mutualisation.

De plus, afin d'aider les enseignants dans la préparation des enseignements machines de niveau « opérationnel » (au sens du code STCW), un catalogue de ressources pédagogiques a été défini en annexe B. Il est souhaitable que les enseignants puissent avoir accès aux ressources qu'ils jugent pertinentes au sein de leurs établissements.

Enfin, je vous prie de bien vouloir m'adresser vos éventuelles observations, ainsi que celles des directeurs et des enseignants des établissements de formation concernés, à des fins d'amélioration des annexes du présent document.

Le Professeur Général de l'Enseignement Maritime
Jacques Brandon
Inspecteur Général de l'Enseignement Maritime

Destinataires : directeurs interrégionaux de la mer, directeurs de la mer, services des affaires maritimes.
Copie à : GM1, GM2, UCEM, ENSM, tous LPM, Archives IGEM.